AF/ABANDON POURSUITES/ L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE REIMS 40. Boulevard ROEDERER 51090 REIMS CEDEX L'Officier du Ministère Public Références à rappeler : RO Rédacteur : FM Monsieur, Vous m'avez adressé une requête concernant une (des) contravention(s) relevée(s) à votre encontre, pour l'(les) infraction(s) suivante(s): 1 fois 013322 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §I 2°, ART.L.234-1 §I C.ROUTE. ART.R.234-1 §I AL.1,§III C.ROUTE. 1 fois 000256 CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25 AL.1, AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE. Appartenant aux dossiers: J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les poursuites engagées à votre encontre ont été abandonnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à REIMS CEDEX, le 14/11/2018